

## Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) de la recherche

-

 **N°42956 - 25/10/2012 - FRANCE - 91 - ETAMPES**  
**C25.61 - Traitement et revêtement des métaux**  
 Un feu se déclare vers 12 h dans une entreprise de traitement de surface abritant 2 500 l de bains acides, des solvants et de la peinture. Trente salariés d'entreprises situées sous le vent sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à mousse ; l'un d'entre eux légèrement blessé est conduit à l'hôpital ainsi qu'un employé incommodé par la fumée. Une ronde de surveillance est effectuée dans la soirée. Le site est sécurisé par l'exploitant. L'intervention des secours s'achève vers 18h30. Aucune pollution particulière de l'air, des eaux et des sols n'est signalée. Les déchets sont éliminés par une entreprise spécialisée. Le sous-préfet, l'inspection des installations classées, la police, et le service des eaux se sont rendus sur les lieux.

 **N°41791 - 19/02/2012 - FRANCE - 01 - JASSANS-RIOTTIER**  
**C25.61 - Traitement et revêtement des métaux**  
 Un feu se déclare vers 23h30 dans une entreprise de traitement de surface de 5 000 m<sup>2</sup> spécialisée dans le décapage de supports en bois ou en métal recouverts de peintures, laques, vernis... par trempage dans des bains acides ou basiques. Le volume total des bains est de 89,4 m<sup>3</sup>. Les installations sont en service depuis novembre 2011. L'incendie se propage dans le bâtiment par la toiture, via les panneaux rigides de laine de verre revêtus d'un pare-vapeur en kraft d'aluminium, ainsi que par les chemins de câbles électriques. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable de 500 l/min dont une à eau dopée (eau + mouillant) ; une lance à mousse est utilisée pendant une trentaine de secondes pour éteindre un bac d'acide en feu. L'intervention des secours est compliquée par l'enfumage important des locaux en l'absence d'exutoires et par l'éloignement (300 m) de l'un des 2 poteaux incendie utilisés pour l'extinction ; une alimentation par camion-citerne est mise en place. Aucune fiche de données de sécurité des produits chimiques employés sur le site n'est disponible. Les pompiers ont également dû forcer le portail d'entrée de l'établissement, non débrayable en l'absence d'électricité. L'intervention des secours s'achève à 8h15. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine de l'accident. L'outil de production est détruit et notamment le laveur et le réseau d'aspiration des COV (en PEHD et polypropylène), les installations et armoires électriques ainsi que 20 cuves de 1 m<sup>3</sup> d'acide phosphorique et d'hydroxyde de potassium ; 20 salariés sont en chômage technique. L'atelier n'est plus protégé des intempéries, des bardages et des tôles de couverture du bâtiment étant également détruits ; la toiture ne s'est cependant pas effondrée. Les locaux administratifs protégés par un mur maçonné, le hall accolé à l'atelier et utilisé pour des contrôles par ressuage, la station de traitement des effluents liquides n'ont pas été affectés par le sinistre. Les eaux d'extinction et les écoulements de produits chimiques ont été confinés sur le site. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence prescrivant : la couverture des rétentions et des bains jusqu'à l'enlèvement des déchets dans des installations autorisées, la mise en sécurité du site ou son gardiennage permanent, une étude sur l'impact environnemental et sanitaire de l'incendie, un diagnostic de la stabilité de la structure du bâtiment en cas de réutilisation de ce dernier, l'implantation d'un second point d'eau à moins de 200 m de l'établissement, la mise en place d'un système de désenfumage des locaux, une étude sur l'incompatibilité des produits chimiques entre eux, la rédaction de consignes de sécurité. Dans le cadre de la reconstruction du bâti, l'exploitant doit également faire des propositions concernant les matériaux de couverture du bâtiment et les protections des installations électriques vis à vis de l'incendie.

 **N°41815 - 08/02/2012 - FRANCE - 67 - REICHSHOFFEN**  
**C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.**  
 Un feu se déclare vers 11h30 sur une ligne de "cuivrage" dans l'atelier de traitement de surface d'une tréfilerie de 10 000 m<sup>2</sup>. L'équipe d'intervention interne ne parvenant pas à maîtriser le sinistre, qui a pris naissance à la jonction du rinçage à la soude caustique diluée et du 1er bain acide, alerte les secours publics. Une cinquantaine de pompiers ainsi que 24 engins sont mobilisés et la circulation aux abords de l'établissement est déviée ; 9 employés légèrement intoxiqués par les fumées sont examinés par le service médical des secours, 3 d'entre eux sont conduits à l'hôpital pour des examens complémentaires. L'alimentation électrique du site est interrompue. L'incendie se propage par les gaines d'extraction et de rejet des effluents gazeux au 1er et 2ème étage de l'usine qui abritent respectivement l'installation de traitement de ces effluents et les archives d'une entreprise tierce. Une canalisation en plastique de 50 mm se rompt sous l'effet de la chaleur provoquant le déversement de 10 m<sup>3</sup> d'eau. Une partie s'écoule sur un stock de soude et d'acide sulfurique à 50 % (6 m<sup>3</sup>), sans conséquence. Le bain de plomb en fusion (5 m<sup>3</sup>) et les autres bains acides sont protégés des écoulements par leurs capotages demeurés intacts. L'incendie circonscrit vers 14h30 est éteint vers 17 h après maîtrise des foyers résiduels sur les archives papier au second étage du bâtiment. Les eaux d'extinction ont été collectées dans une rétention sur le site mais une partie s'est écoulée dans le réseau public. L'exploitant de la station d'épuration communale informé de ce déversement d'effluents à pH 6,5 a isolé ce rejet. Aucun écoulement dans la FALKENSTEINERBACH n'est signalé. L'installation de "cuivrage" est hors service et le système de traitement des effluents gazeux est détruit. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes du sinistre. Selon l'exploitant, un échauffement sur un bac en polypropylène, généré par un fil en acier, serait à l'origine de l'incendie. Le bac est remplacé par une capacité métallique.



**N°40695 - 30/03/2011 - FRANCE - 24 - BERGERAC**

*C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base*

Vers 1h15, le filtre de l'installation "filtration acide" d'une usine chimique éclate. Cet équipement de 800 l filtre les fines de nitrocellulose des acides sulfonitriques emportées lors des essorages acides. L'installation venait d'être rincée à l'eau durant 35 minutes. A partir de la salle de conduite située à 40 m, l'opérateur arrête la pompe d'alimentation en acide et isole l'installation de filtration. Le chef de quart déclenche le POI phase 1 (pas d'appel des secours externes) et contacte le chef d'établissement qui se rend sur les lieux. Le personnel se rassemble dans la salle de commande. Le filtre et les tuyauteries sont détruits, 1 300 l d'acide rejetés rejoignent le bassin de confinement du site. La présence de blocs compacts de filoches (nitrocellulose) pourrait être à l'origine de l'incident. La présence d'eau et d'acide dans le filtre constituant un mélange entraînant un fort dégagement de chaleur est également envisagé. L'exploitant prend plusieurs mesures : - démontage et nettoyage du filtre chaque semaine (antérieurement, le filtre était nettoyé sans être démonté) et rédaction d'une procédure provisoire de lavage du filtre, - séparation physique de l'arrivée d'eau sur le filtre pour éviter toute arrivée dans le filtre en cas de manque d'étanchéité de la vanne, - renforcement des parois de protection de l'installation de filtration (parois séparant l'installation de l'allée de circulation). Par ailleurs, il est noté une forte quantité de fines dans le filtre. Celle-ci serait due à un surdosage des bains acides avec de l'acide sulfurique depuis le début de l'année en raison du surplus lié à l'arrêt de l'activité NCI (nitrocellulose industrielle), entraînant une augmentation des flux des produits arrivant sur la filtration. Des modifications sont effectuées sur le filtre rotatif pour éviter le colmatage des buses de lavage à l'acide et la marche en continu de la filtration est décidée pour mieux filtrer les vieux acides forts. Les 2 bacs de réception des acides à filtrer permettant une décantation du produit qui retarde l'arrivée des fines au filtre sont nettoyés. Difficile à expliquer alors que le produit trouvé normalement dans le filtre est composé de fines, la présence de filoches pourrait être due à un incident de nitrification NCI avec vidange de l'installation via le filtre à acide peu efficace.

Dans le cadre de la maîtrise des entrées et sorties des acides sur le site, il est prévu d'effectuer des prélèvements de contrôle. Pour la caractérisation des fines, un prélèvement sera réalisé régulièrement dans le bac recevant les vieux acides forts. Une visite d'inspection est réalisée le 5 juillet 2011 pour vérifier les mesures prises.



**N°37451 - 08/11/2009 - FRANCE - 91 - BONDOUFLE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Un feu se déclare vers 2 h dans un atelier récemment rénové d'une entreprise de traitement de surface des métaux. Les alarmes alertent la gendarmerie et le directeur de l'établissement ; les systèmes de désenfumage des locaux se déclenchent normalement. Les pompiers éteignent l'incendie vers 7 h à la mousse avec 3 lances à débit variable de 500 l/min et effectuent des mesures de toxicité dans l'air qui se révèlent négatives. Les bains de chromage sont restés confinés dans les bacs de traitement en acier et les eaux d'extinction ont été collectées dans la fosse de 100 m<sup>3</sup> prévue à cet effet. Seules les parties plastiques des installations sont endommagées (ventilation, calorifugeage, gaines électriques). Les dégâts matériels sont estimés à 5 Meuros et les pertes d'exploitation à 3 Meuros ; le coût d'élimination des déchets liquides s'élève à 0,1 Meuros. L'exploitant met en place un périmètre de sécurité autour des cuves d'acide par barrières métalliques et un gardiennage du site par une société extérieure. Les eaux d'extinction et 25 m<sup>3</sup> de bains acides sont évacués et éliminés par une entreprise spécialisée. Les services du gaz ont interrompu l'alimentation de l'établissement jusqu'au contrôle complet des installations. L'intervention des secours s'achève le lendemain à 9 h après une dernière ronde qui ne révèle aucune anomalie. La compagnie d'assurance effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Un exercice incendie avec les secours publics avait été effectué un an auparavant ; les pompiers connaissaient les lieux et les risques des bains d'acide chromique.



**N°37749 - 20/10/2009 - FRANCE - 61 - SAINT-SYMPHORIEN-DES-BRUYERES**

*C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.*

Dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de matériels antichute métalliques, une tuyauterie se rompt vers 19h15 entre les installations de traitement de surface et les cuves de récupération d'acides usagés de l'établissement, lors du soutirage d'un des bains ; 100 à 200 litres d'une solution d'acide chlorhydrique dilué à 80 g/l se répandent sur le sol et sur la partie basse du bardage de l'atelier voisin puis se déversent dans le milieu naturel via le réseau d'eaux pluviales. La fermeture par l'exploitant de l'obturateur gonflable en sortie du bassin de confinement des eaux sur le site ne permet pas de contenir l'effluent aqueux à pH 3, la vessie s'étant dégonflée après que l'acide fuyard ait rongé une canalisation pneumatique qui alimentait en gaz l'obturateur. De fortes pluies lors de la fuite et après celle-ci ont favorisé la dilution de l'acide chlorhydrique dans l'environnement. A la suite de l'accident, l'exploitant revoit la conception de l'ensemble tuyauterie / colliers de serrage / pompe de soutirage ainsi que le système d'obturation du réseau en sortie de bassin de confinement et renforce les consignes de surveillance de l'installation de soutirage lors de la mise en service et l'arrêt des vidanges des bains acides.



**N°27013 - 29/04/2004 - FRANCE - 43 - SIAUGUES-SAINTE-MARIE**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Dans la station de détoxification d'une usine de traitement de surface, une réaction exothermique se produit vers 17h30 à la suite du mélange de 300 l d'eaux de rinçage avec des bains usés acides. Lors d'un changement de fabrication en début d'après-midi, une cuve de traitement ayant contenu une solution de chlorite de sodium est vidangée et rincée. Selon la procédure, le responsable du laboratoire analyse un échantillon de ces eaux de rinçage, puis compte tenu des résultats (faible teneur en chlorite de sodium et pH = 3) les fait stocker dans une cuve de 5 000 l contenant 1 600 l de bains usés acides. La cuve reste en l'état 30 min, puis 300 l d'acides usés supplémentaires sont versés. Une explosion soulève le couvercle de la cuve de stockage 2 h plus tard, libérant un nuage de dioxyde de chlore. Le responsable du laboratoire, une laborantine et 2 opérateurs incommodés par les émanations, sont hospitalisés, ainsi qu'un autre employé victime d'une allergie cutanée. Les pompiers et une CMIC neutralisent la réaction en versant une solution de soude dans la cuve. Le site reprend son activité à 23 h. Selon l'exploitant, le mélange acide-chlorite de sodium a provoqué la formation, puis l'explosion de dioxyde de chlore. Le faible pH des eaux de rinçage (défaut de maîtrise du procédé ou mesure de pH erronée ?) est à l'origine de l'orientation de l'effluent aqueux sur la cuve des bains acides. Plusieurs mesures sont envisagées : spécialisation d'une cuve de traitement, renforcement des procédures d'analyses et de vidange des bains usés, amélioration des fiches d'incompatibilité des produits, formation spécifique approfondie du personnel...



**N°3908 - 03/08/1992 - FRANCE - 75 - PARIS**

*C25.61 - Traitement et revêtement des métaux*

Une entreprise contrainte à déménager par l'inspection du travail, vidange 2 bains d'acide nitrique et de la lessive de soude à l'égout. L'installation stocke également de 30 m<sup>3</sup> de bains acides (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, HNO<sub>3</sub>, H<sub>3</sub>PO<sub>4</sub>). Les services d'assainissement sont prévenus des risques de pollution.